

► Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur ?

Un accident industriel majeur est un accident qui peut porter atteinte aux hommes, à la communauté et / ou à l'environnement. Sur le site SOBEGAL l'accident majeur peut se produire en cas de perte de confinement du GPL stocké dans un réservoir ou lors d'opérations de transfert du produit. Il se traduit par une vaporisation brutale du gaz créant instantanément une boule de feu (BLEVE) ou par l'inflammation d'un nuage de gaz (UVCE).

► Que fait-on pour l'éviter ?

La santé et la sécurité de nos employés, de la communauté et de l'environnement sont très importantes, et nous restons vigilant afin de limiter les risques. Nous mettons en place plusieurs approches pour limiter ces risques.

- 1 - Formation et apprentissage continu pour tous les employés.
- 2 - Procédures internes et externes en place.
- 3 - Equipements conçus et maintenus correctement.
- 4 - Analyses de risques.

► Et si l'accident se produit malgré tout ?

Suivez les consignes de cette fiche réflexe: « LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE ».

► Comment serais-je averti d'un accident majeur ?

En cas d'accident, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1mn41s, séparées par un intervalle de silence de 5 secondes. A leur audition, protégez vous en vous confinant dans un lieu clos. Attendez les consignes des autorités, suivez l'évolution de la situation ou la fin de l'alerte qui seront prodiguées à la radio.

Si vous avez des enfants à l'école, laissez les sur place. Ils y sont en sécurité en suivant les protocoles mis en place dans les établissements scolaires.

► Puis je téléphoner pour avoir des informations ?

La gestion d'une telle situation nécessite un grand nombre de moyens. Il est primordial de ne pas perturber les intervenants ni de saturer les moyens de communications. Les informations vous seront communiqués régulièrement via la radio.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter en Mairie :

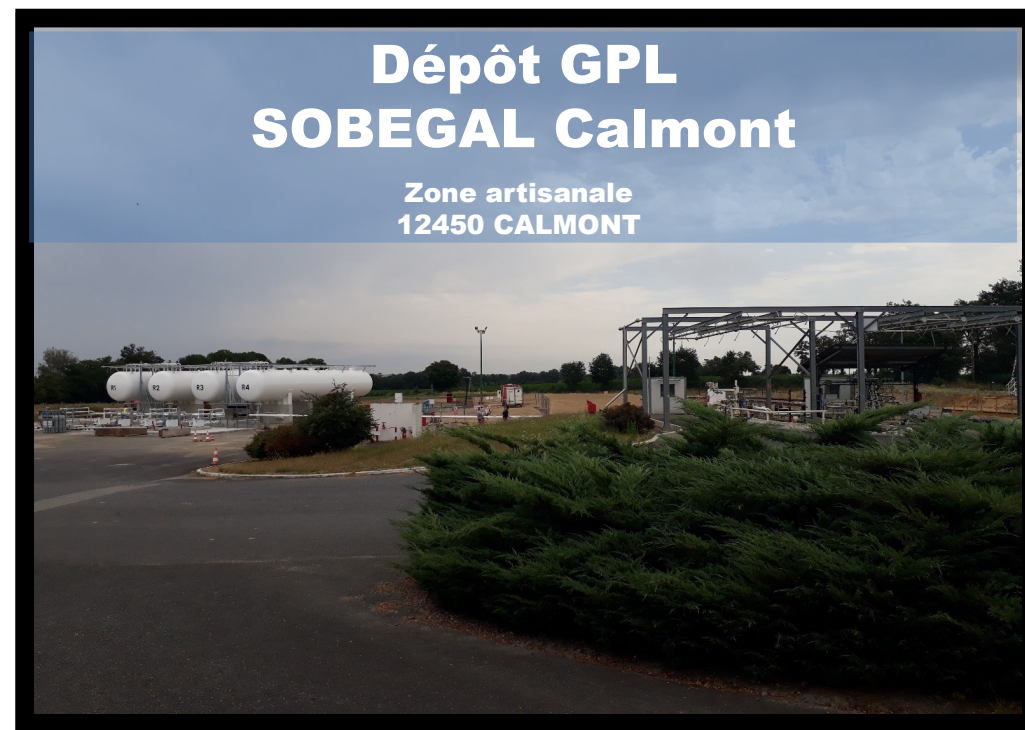
- Le Plan local d'Urbanisme (PLU)
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Des informations sont également disponibles sur les sites internet des services de l'Etat, de la ville de Calmont et de la DREAL d'Occitanie :

www.aveyron.gouv.fr
www.mairie-calmont.fr
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Version novembre 2022

A la demande de la Préfecture, un essai des sirènes PPI est réalisé le premier mercredi de chaque mois, à 12 h.



INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL

CETTE PLAQUETTE CONSTITUE LE SUPPORT DE COMMUNICATION ASSOCIE AU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU DEPOT SOBEGAL DE CALMONT.

ELLE COMPORTE NOTAMMENT UNE FICHE « LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE »

NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSERVER CETTE FICHE ET D'EN APPLIQUER RIGOREUSEMENT LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE



**AUTORITÉ
ADMINISTRATIVE**



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de L'Aveyron
7 place Charles de Gaulle
12000 Rodez
05 65 75 71 71

www.aveyron.gouv.fr

Les activités de SOBEGAL

La société SOBEGAL exploite depuis 1972 un dépôt de gaz de pétrole liquéfié (GPL), situé dans la zone artisanale à Calmont. Le dépôt GPL SOBEGAL de Calmont reçoit et distribue du GPL (propane) que vous utilisez tous les jours pour le chauffage, la production d'eau chaude ou la cuisine. L'activité SOBEGAL se limite à la réalisation de transferts de produits, sans aucune transformation chimique.

Le dépôt SOBEGAL de Calmont relève du statut Seveso seuil haut et bénéficie d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) qui impose des contraintes d'urbanisation dans l'objectif de ne pas accroître la population présente.

Pour gérer efficacement toute situation d'urgence, des plans sont établis :

- **en interne** : un Plan d'Opération Interne (POI), peut être déclenché par l'exploitant, lorsque l'accident est circonscrit à l'intérieur du site et faisant intervenir le personnel et éventuellement des renforts externes (SDIS, police, ...)
- **en externe** : un Plan Particulier d'Intervention (PPI), peut être déclenché par le Préfet, afin de mobiliser l'ensemble des moyens d'intervention, en cas d'accident majeur dépassant les limites du site,

Risques liés à l'exploitation du GPL

Le propane est un gaz combustible qui brûle en présence d'air. Une fuite de propane peut se répandre sans s'enflammer. Une odeur caractéristique permet de déceler la présence du gaz. Sous l'action d'une flamme ou d'une étincelle, cette fuite peut s'enflammer et dans certaines conditions, il peut y avoir une explosion et des risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats.

Risques liés au propane



- Risque d'incendie
- Risques de brûlures



- Risque d'explosion
- Risques de blessures par surpression ou projection d'éclats

Bien que rare, un accident industriel peut arriver et entraîner des conséquences hors des limites des sites (voir carte).

Les zones potentiellement affectées



Actions engagées par SOBEGAL pour réduire les risques

La sécurité est prise en compte de la phase de conception des installations par le choix d'équipements techniques performants, jusqu'à la conduite de l'exploitation du dépôt, assurée par des personnes formées de manière spécifique. L'identification méthodique des risques est réalisée dans une Etude de Dangers régulièrement remise à jour et transmise à l'Administration. Cette étude conduit à l'élaboration puis à la mise en place de dispositifs de prévention adaptés aux risques identifiés (fuite de gaz).

Des exercices sont périodiquement réalisés avec les sapeurs pompiers et les services de l'Etat afin de tester les plans d'urgence destinés à maîtriser les conséquences d'un éventuel incident ou accident.

Sur le plan technique, le dépôt est équipé de détections de gaz et de feu répartis sur l'ensemble du site et assurant une surveillance 24h/24, 7j/7.

Ces dispositifs techniques permettent d'engager, au moindre incident détecté et de manière automatique, les actions de sécurité appropriées. Ils arrêtent notamment en quelques secondes tout transfert de gaz, et placent les installations en position de sécurité.

Le site dispose à cet effet de son propre réseau incendie autonome.

Ces systèmes de sécurité sont inspectés très régulièrement pour s'assurer de leur efficacité permanente.